



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. POULAIN, Maire.

Présents: M. POULAIN, M. BOULAY, M. BORDIER, Mme GAUTIER, Mme TAUNAI, Adjoints, Mme BERTHELOT, Mme BOURDAIS, M. BOUTIN, M. BRAULT, M. CHESNAIS, Mme CHEVALIER, M. DESNOE, M. GASCOIN, M. HOUDAYER, M. HULOT, Mme MACHECOURT, Mme Marie-Françoise MOREAU, Mme MOREAU Vanessa, Conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme BRUNEAU a donné pouvoir à M BOULAY, M DESNOE a donné pouvoir à M BOUTIN, Mme JARDIN a donné pouvoir à Mme Marie-Françoise MOREAU, Mme PICHEREAU a donné pouvoir à Mme TAUNAI.

Absents : M GOUAS, M VEILLÉ.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Jacques BRAULT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

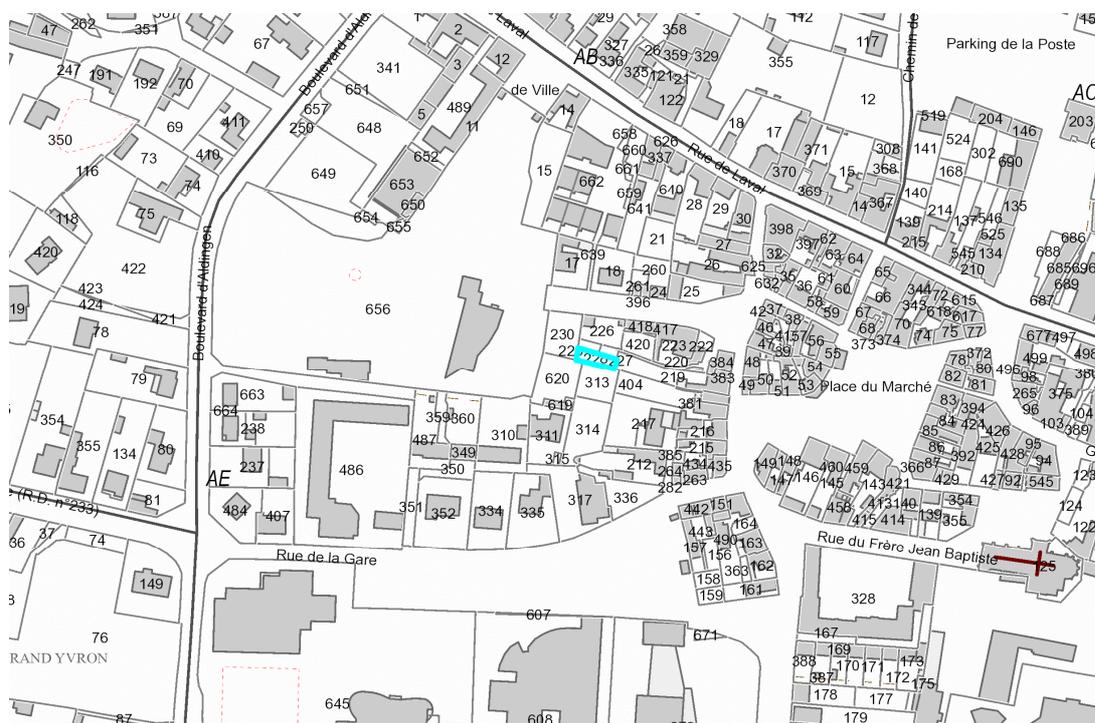
Approbation du PV de Conseil municipal du 21 novembre 2019 : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Validation d'ajouts à l'ordre du jour :

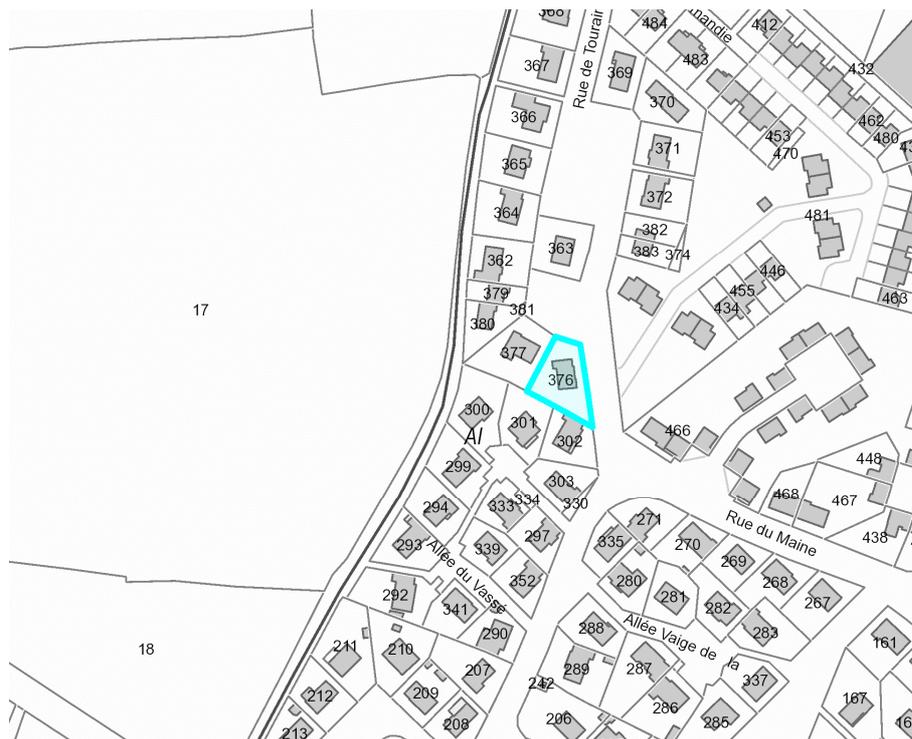
- Nomination de voies dans le cadre de la fibre optique
- Ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps complet
- Décision modificative n° 5 du budget de la commune

DECISIONS DU MAIRE

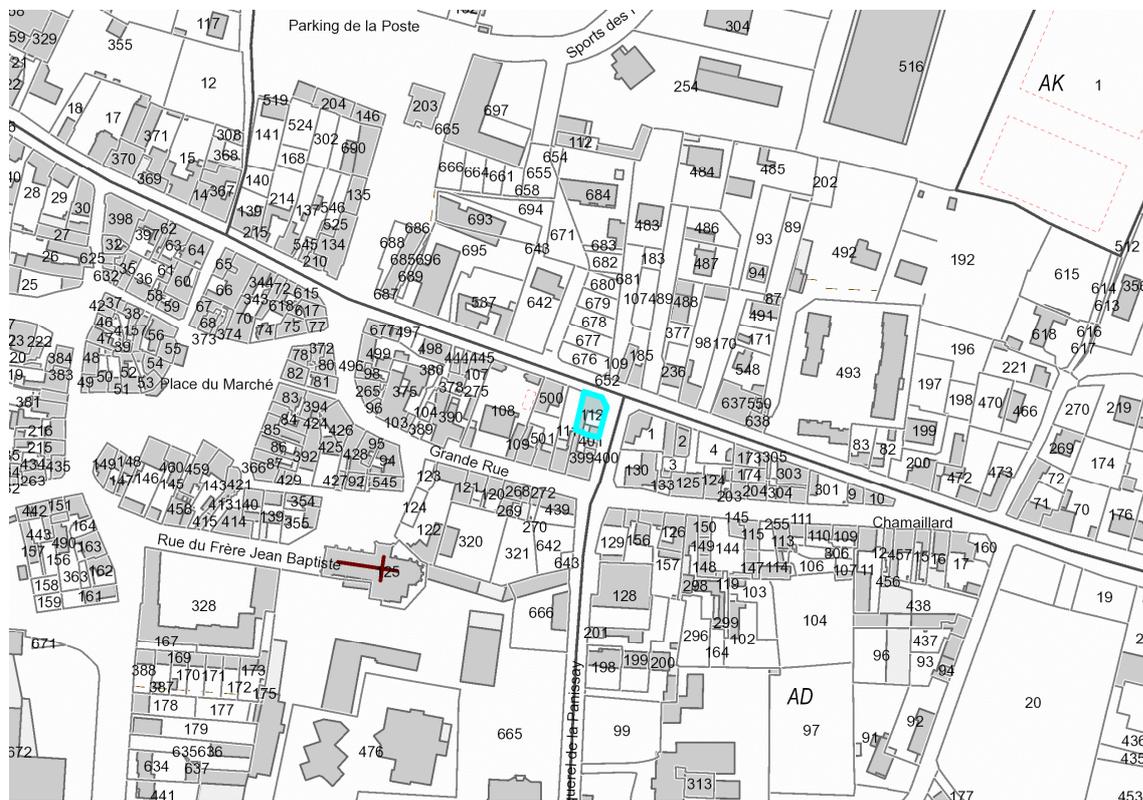
N°2019-053 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété sise avenue de l'Hôtel de Ville, cadastrée section AE n°228. La Commune de MESLAY-DU-MAINE décide d'exercer son droit de préemption au prix d'aliénation fixé à 1 100 € hors frais.



N°2019-054 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété sise rue de Touraine, n°1, cadastrée section AI n°376. La Commune de MESLAY-DU-MAINE décide de ne pas exercer son droit de préemption.



N°2019-055 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété sise rue de Chevreul, n°13, cadastrée section AE n°112. La Commune de MESLAY-DU-MAINE décide de ne pas exercer son droit de préemption.



Situation du budget de la commune au 05 décembre 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019 au 05/12/2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	716 232,75 €	704 165,77 €	813 701,20 €	610 575,72 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 719 070,05 €	1 595 319,79 €	1 666 000,00 €	1 536 494,43 €
014	Atténuation de produits	458,00 €	458,00 €	500,00 €	0,00 €
65	Autres Charges de gestion courante	252 339,44 €	260 998,32 €	309 122,48 €	238 485,68 €
GESTION DES SERVICES		2 688 100,24 €	2 560 941,88 €	2 789 323,68 €	2 385 555,83 €
66	Charges financières	78 293,96 €	67 464,78 €	65 175,74 €	53 370,49 €
67	Charges Exceptionnelles	10 266,84 €	19 440,84 €	368 902,69 €	2 694,79 €
022	Dépenses imprévues				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		2 776 661,04 €	2 647 847,50 €	3 223 402,11 €	2 441 621,11 €
023	Virement à section investissement			52 322,81 €	
042	Opérations d'ordre entre section	493 725,12 €	231 350,36 €	186 516,99 €	214 938,99 €
043	Opérations d'ordre à l'intér.section				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		493 725,12 €	231 350,36 €	238 839,80 €	214 938,99 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		3 270 386,16 €	2 879 197,86 €	3 462 241,91 €	2 656 560,10 €
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 270 386,16 €	2 879 197,86 €	3 462 241,91 €	2 656 560,10 €
		642 715,21 €	590 784,71 €		577 220,13 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019 au 05/12/2019
013	Atténuation de charges	38 032,68 €	2 511,47 €	15 406,49 €	55 109,16 €	46 824,11 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	379 776,07 €	248 800,00 €	264 741,65 €	235 950,00 €	231 889,72 €
73	Impôts et taxes	2 042 207,85 €	2 033 465,45 €	2 045 730,31 €	2 073 676,45 €	1 884 092,87 €
74	Dotations, subventions	998 818,85 €	888 950,00 €	1 022 148,99 €	887 730,00 €	809 384,13 €
75	Autres produits gestion courante	123 331,52 €	170 543,93 €	99 260,90 €	90 000,00 €	98 588,58 €
GESTION DES SERVICES		3 582 166,97 €	3 344 270,85 €	3 447 288,34 €	3 342 465,61 €	3 070 779,41 €
76	Produits financiers	3,60 €				
77	Produits exceptionnels	227 829,20 €	10 000,00 €	17 313,15 €	117 914,30 €	161 266,82 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 809 999,77 €	3 354 270,85 €	3 464 601,49 €	3 460 379,91 €	3 232 046,23 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	103 101,60 €	4 807,75 €	5 381,08 €	1 862,00 €	1 734,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intér.section					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		103 101,60 €	4 807,75 €	5 381,08 €	1 862,00 €	1 734,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		3 913 101,37 €	3 359 078,60 €	3 469 982,57 €	3 462 241,91 €	3 233 780,23 €
002	Excédent antérieur reporté Fonc					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 913 101,37 €	3 359 078,60 €	3 469 982,57 €	3 462 241,91 €	3 233 780,23 €

INVESTISSEMENT - DEPENSES		CA 2017	CA 2018	BP 2019	TOTAL RAR + propo BP	CA 2019 au 05/12/2019
20	Immobilisations incorporelles	10 978,57 €	17 757,35 €	18 744,00 €	21 044,00 €	13 280,84 €
204	Subv. d'équipement versées (sauf opérations)	12 477,76 €	0,00 €	14 255,00 €	14 255,00 €	
21	Immobilisations corporelles	187 619,01 €	83 428,99 €	288 835,16 €	400 835,16 €	105 593,38 €
22	Immob. recues en affect. (sf opérat.)		- €	- €		- €
2313	construction,	438 290,18 €				
			- €	- €		- €
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	438 290,18 €	669 067,10 €	1 986 341,00 €	3 036 546,13 €	1 599 564,05 €
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	649 365,52 €	770 253,44 €	2 308 175,16 €	3 472 680,29 €	1 718 438,27 €
10	Dotation fonds divers et réserves	2 781,96 €	387,68 €	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement reçues		- €	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	317 588,40 €	273 225,57 €	283 267,97 €	283 267,97 €	261 903,23 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	960 893,60 €	960 893,60 €	0,00 €
20	Dépenses imprévues		- €	- €		- €
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	320 370,36 €	273 613,25 €	1 244 161,57 €	1 244 161,57 €	261 903,23 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	969 735,88 €	1 043 866,69 €	3 552 336,73 €	4 716 841,86 €	1 980 341,50 €
040	Op d'ordre de transfert entre sections	103 101,60 €	5 381,08 €	1 734,00 €	1 734,00 €	1 734,00 €
041	Opérations patrimoniales	24 651,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	127 752,60 €	5 381,08 €	1 734,00 €	1 734,00 €	1 734,00 €
	DEPENSES D'INVEST. DE L'EXERCICE	1 097 488,48 €	1 049 247,77 €	3 554 070,73 €	4 718 575,86 €	1 982 075,50 €
001	Déficit d'investissement reporté	16 119,07 €	- €			- €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVEST.	1 113 607,55 €	1 049 247,77 €	3 554 070,73 €	4 718 575,86 €	1 982 075,50 €

INVESTISSEMENT - RECETTES		CA 2018	BP 2019	RAR+BP	CA 2019 au 05/12/2019
13	Subventions d'équipement reçues	33 361,84 €	438 276,69 €	438 276,69 €	198 886,28 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	2 487 906,00 €	3 087 906,00 €	900 000,03 €
21	Immobilisations corporelles	- €		- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €		- €	33 126,17 €
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	33 361,84 €	2 926 182,69 €	3 526 182,69 €	1 132 012,48 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	783 752,99 €	647 411,45 €	647 411,45 €	649 134,19 €
16449	Ligne de trésorerie			- €	
16	Dépôts et cautionnements reçus	830,50 €		- €	1 760,00 €
20	immobilisations incorporelles	- €		- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €		- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €		- €	- €
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	784 583,49 €	647 411,45 €	647 411,45 €	650 894,19 €
458101	dissimilation réseau rue Chevreul			- €	
	TOTAL DES RECETTES REELLES	817 945,33 €	3 573 594,14 €	4 173 594,14 €	1 782 906,67 €
021	Virement de la section de fonctionnement		52 322,81 €	52 322,81 €	
024	Produits de cessions			- €	
040	Opér. d'ordre de transfert entre sections	231 350,36 €	186 516,99 €	186 516,99 €	214 938,99 €
041	Opérations patrimoniales	- €		- €	- €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	231 350,36 €	238 839,80 €	238 839,80 €	214 938,99 €
	RECETTES D'INVEST. DE L'EXERCICE	1 049 295,69 €	3 812 433,94 €	4 412 433,94 €	1 997 845,66 €
001	Résultat d'investissement reporté		306 141,92 €	306 141,92 €	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 049 295,69 €	4 118 575,86 €	4 718 575,86 €	1 997 845,66 €
		47,92 €			15 770,16 €

La situation budgétaire de la commune est saine, cependant des dépenses et des recettes sont à venir avant la clôture de l'exercice 2019.

Les dépenses d'investissement ont fortement augmenté en raison des divers projets validés lors de précédents Conseils Municipaux: Esplanade des Grands Jardins, Villa des Grands Jardins, Piste d'Athlétisme, AD'AP, liaison douce, jeux parc de la mairie.

2 emprunts à hauteur de 900 000€ (600 00€ piste d'athlétisme et 300 000 € rénovation Villa des Grands Jardins) ont été réalisés pour couvrir partiellement ces dépenses.

La trésorerie de la commune a été impactée (autofinancement, et travaux des Néfliers, dans le cadre du budget annexe avec l'avance de trésorerie). Une nouvelle situation sera réalisée en 2020.

Endettement pluriannuel :

Budget communal

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2017	395 333,20 €	78 294,66 €	317 038,54 €	0,00 €	0,00 €	2 054 390,89 €
2018	340 721,68 €	67 464,78 €	273 256,90 €	0,00 €	0,00 €	1 737 352,35 €
2019	353 931,33 €	65 131,50 €	288 799,83 €	0,00 €	0,00 €	2 064 095,45 €
2020	359 565,71 €	56 534,25 €	303 031,46 €	0,00 €	0,00 €	2 075 295,62 €
2021	189 330,25 €	46 046,01 €	143 284,24 €	0,00 €	0,00 €	1 772 264,16 €
2022	188 049,76 €	41 931,07 €	146 118,69 €	0,00 €	0,00 €	1 628 979,92 €
2023	178 866,65 €	37 743,61 €	141 123,04 €	0,00 €	0,00 €	1 482 861,23 €
2024	159 801,46 €	34 111,87 €	125 689,59 €	0,00 €	0,00 €	1 341 738,19 €
2025	155 773,71 €	30 991,34 €	124 782,37 €	0,00 €	0,00 €	1 216 048,60 €
2026	155 118,56 €	27 812,61 €	127 305,95 €	0,00 €	0,00 €	1 091 266,23 €

Orientations budgétaires :

Voici les différents projets à finaliser ou à mener proposés par la commission :

Vie associative et Patrimoine
MAIRIE
Toiture MOE
Toiture travaux
bureau d'études chauffage/ climatisation
Ancien CTM
travaux de réhabilitation
Hangar ROUZIERE
démolition
ATELIERS MUNICIPAUX
travaux toiture + chaineau
ESPACE MESLINOIS
POLE ENFANCE
MOE qualité de l'air + isolation bureau d'études
réfection toiture (expertise)
ECOLE PRIMAIRE
peinture 1 classe atelier + cage d'escalier
EGLISE

Mise en place chauffage+éclairage
réfection des plâtres
PARC DES SPORTS
batiments annexes
ENFANCE ET FAMILLE
tables restaurant scolaire
investissement Cassin et Fratellini
restaurant scolaire Fratellini bureau d'études
PATIO pôle enfance
sécurisation entrée espace des enfants et Fratellini
Fratellini volets roulants dortoir salle de motricité
Fratellini changement sol cour
fratellini : peinture salle de motricité
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME
Esplanade des Grands Jardins Chemin de Saubert
Démolition bureaux place de la Poste
Cimetière
cavernes
allée centrale
diagnostic concession et projet d'études extension
LIAISON DOUCE
réhabilitation kiosque
AMENAGEMENT CENTRE VILLE
Acquisition TYSSANDIER
Acquisition ancien pub
démolition maison 49 rue de Laval
bureau d'études aménagement Carrefour du Centre
Aménagement rue du Frère Jean-Baptiste
acquisition rue Carnot
ECLAIRAGE PUBLIC
Enfouissement des réseaux rue Tanquerel et Bd de la Providence
Chemin du Pré Neuf et Chemin de Saubert
Entre Chemin du Pré Neuf et Parc des sports borne lumineuse
VOIRIE
entretien annuel
création parking derrière salle socio
achat de panneaux schéma de circulation apaisée
Securisation trottoirs et passages piétons ens scolaire Notre Dame potelets
sécurisation piétons avenue de Sablé
rue de la Gare
Château de la touche
rue de la Bretonnière
AMENAGEMENT ENTREES DE VILLE
ralentissement entrée rte du Bignon
MATERIEL
tondeuse ISEKI à changer ?
CADRE DE VIE ET COMMUNICATION
Animations culturelles
Communication bulletins - calendrier des assos

site internet
film prisma
SALLE SOCIO
Modernisation mise aux normes et sécurisation
Lotissement des Néfliers

Monsieur POULAIN informe que 5 parcelles du lotissement des Néfliers sont vendues, 5 autres sont réservées.

Concernant le lotissement du Moulin à Vent 3, 2 parcelles ont été vendues, il en reste plus qu'une sur les 24 initiales.

Demande de subvention amende de police

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Bretonnière, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Mayenne au titre des amendes de police. Conditions : aide versée au taux unique cible de 25 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 40 000 € HT, soit un maximum de 10 000 €.

Plan de financement prévisionnel : montant des travaux : 51 595.00 € HT

Plan de financement	%	Montant
CD 53 (amende de police)	19.38 %	10 000.00 €
Autofinancement	80.62%	41 595.00 €
TOTAL	100 %	51 595.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité ce plan de financement et autorise le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et à signer les documents y afférents.

Ouverture d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

Afin de répondre au besoin du service administratif, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Créer 1 emploi sur l'ensemble du grade d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2020.
- De modifier le tableau des effectifs inhérent
- De prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget et au chapitre prévu à cet effet.

Monsieur HULOT demande à connaître ; l'évolution de la masse salariale, du nombre de postes, l'évolution taux d'absentéisme du personnel, depuis le début du mandat. Une présentation sera réalisée au prochain Conseil Municipal.

Madame Marie-Françoise MOREAU demande à connaître la masse salariale du début de mandat et celui à la fin de mandat.

Compte rendu conseil d'école René Cassin du 14 novembre à 20h30

Bilan de la rentrée scolaire 2019 :

A ce jour l'école accueille 138 élèves répartis sur 6 classes, toutes à double niveau. Il y a 16 élèves de moins par rapport à l'année dernière, départ des CM2 et arrivée des GS. (1 déménagement et 1 arrivée depuis la rentrée, 2 arrivées sont prévues début décembre).

CP/CE1	CP/CE1	CE1/CE2	CE2/CM1	CM1/CM2	CM1/CM2
Mme Déprés	M Biela	Mme Tonnelier	Mme Guédon	Mme Pelé	Mme Lallemand
10+13	10+13+1	15+8	14+9	9+13	7+16

20CP	41 CE1	23CE2	25CM1	29 CM2
------	--------	-------	-------	--------

Dans les classes de CP/CE1 et de CE1/CE2, 2 stagiaires seront présents, tous les lundis.

Les temps d'APC (activités pédagogiques complémentaires) ; les enseignants effectuent 1h par semaine en surnombre dans une autre classe ou 2 fois par semaine 30 min avec un petit groupe d'élèves sur le temps du midi.

Projets, activités scolaires.

• **Thème de l'année sur le vivre ensemble**

Les classes vont collecter des bouchons pour l'association « les bouchons 53 d'amour », cette collecte permet à cette association d'aider au financement de fauteuils roulants et de matériel adapté pour des enfants handicapés.

Il sera aussi développer la coopération entre les élèves.

L'école accueille depuis début novembre un enfant allophone dans une classe de CP/CE1. Une collecte (vêtements, linge de maison, meubles) a été organisée pour la famille.

Décloisonnements du Mercredi matin :

Les 2 classes de CM1/CM2 sont coupées en 2 et une moitié de classe va encadrer des jeux de société auprès des élèves de la maternelle de moyenne et grande section (expliquer les règles du jeu, recadrer les élèves...)

• **Service civique**

L'école a déposé une demande auprès de l'Inspection pour accueillir un service civique. La demande a été acceptée et peut accueillir jusqu'à 2 services civiques, Mme Lallemand a reçu une candidature suivie d'un entretien avec la personne. Mme Cailleau, Inspectrice académique doit la rencontrer validation.

EPS

Rencontre endurance à Meslay le 27 novembre organisée par les enseignants de l'école. L'école ne participera pas à la rencontre organisée par l'USEP car les enseignants travaillent la course longue et l'USEP organise des jeux de course et cela ne correspondait pas au travail mené avec les élèves.

- Voile pour la classe de CM1/CM2 de Mme LALLEMAND Gaële de septembre à octobre
- Natation pour la classe de CE2/CM1
- Escalade avec Marie-Laure BLETON pour les classes de CM1/CM2 de Mme Pelé et de CP/CE1 de M Biela
- Début de l'intervention danse pour les 2 classes de CM1/CM2 avec Sylvaine Niobé de l'ADDM53 (intervention prise en charge par la communauté de communes)

Les autres classes auront aussi un cycle escalade et les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 auront un cycle natation. Pas de natation pour les CM1/CM2 cette année (1 an sur 2).

- **Lire et faire lire**

Des bénévoles viennent tous les vendredis matin de 9h à 10h30 pour lire des livres aux élèves des classes de CP/CE1, CE1/CE2 et CE2/CM1.

- **Médiathèque**

Toutes les classes vont à la médiathèque pour une histoire offerte et choisir un livre. Il y a 3 RDV dans l'année.

Noël

- Cadeau de Noël pour les élèves financé par l'APE : livres des éditions Lire c'est partir 2 livres pour chaque élève pour un coût global de 238.40€,
- Marché de Noël de l'APE le 30 novembre 1er décembre sur la place du marché de Meslay avec deux chants présentés par les élèves le 30/11 à 18h
- Marché de Noël le vendredi 20 décembre après la classe, dans la cour de l'école avec la vente des créations des élèves.

- **Au cours du 2^e trimestre**

- Permis internet pour les CM2 et permis piéton pour les CE2
- Escalade, natation pour les classes restantes
- Journée des CM2 au collège fin janvier
- **Liaison GS/CP** : Rallye lecture (les élèves de GS et de CP sont mélangés dans les groupes) en janvier

Au mois de mai les classes de GS, CP/CE1 et CE1/CE2 partiront en classe de mer à ST Pierre de Quiberon du 4 au 7 mai dans un centre PEP.

PPMS.

- **Exercice incendie**

L'exercice incendie a été effectué le 30 septembre. L'exercice s'est bien déroulé.

•Exercices confinement et attaque anti intrusion

1 exercice de confinement et 2 exercices attaque intrusion sont à faire durant l'année.

Le signal sonore est en cours d'installation et devrait être opérationnel d'ici peu, les exercices auront lieu dès que les signaux fonctionneront et que le fonctionnement aura été expliqué aux enseignants.

Les escabeaux ont été reçus pour calfeutrer les aérations.

Les enseignants remercient la Municipalité pour ces équipements.

Concernant le PPMS anti intrusion, il reste à vérifier les portes des classes pour qu'elles puissent fermer à clé. Mme LALLEMAND transmettra à la mairie le nombre de portes à équiper de serrure.

Un représentant des parents d'élèves demande si le code du portail est transmis aux pompiers. En effet, il serait utile aux pompiers en cas d'intervention, le code leur sera donc transmis.

Budgets.

•La coopérative scolaire

A ce jour il y a 2375€ sur le compte, en début d'année l'école a versé une cotisation obligatoire de 326.80€ à l'OCCE.

Cet argent sert essentiellement à financer les sorties scolaires ou interventions d'auteurs ou spectacles. Cette année les enseignants ont projeté de faire une sortie cinéma.

•Budget investissement 2019

Les 3 classes restantes ont été équipées de réglottes interactives pour rendre les tableaux blancs interactifs.

Les tables et les chaises ont été commandées et livrées.

La classe de Mme GUEDON a été équipée de volets roulants électriques.

Le bureau de Mme LALLEMAND a été repeint et le sol changé.

L'équipe enseignante remercie la Municipalité pour cet investissement et ces travaux.

•Budget investissement 2020

- Les enseignants demandent à être équipés de 3 poubelles ludiques en forme de crayon pour mettre dans la cour.

Mme TAUNAI et M BOUTIN précisent que cette demande rentre dans le cadre du PEDT (Plan Educatif Du Territoire), un travail sera mené sur le tri sélectif afin d'harmoniser les poubelles dans les différentes structures.

- Une enveloppe de 1500€ soit 250€ par classe est demandée pour enrichir les bibliothèques de classe.

Mme TAUNAI et M BOUTIN s'interrogent sur cette demande à savoir sur quel budget (fonctionnement ou investissement). Après renseignement ils reviendront vers Mme Lallemand pour lui indiquer si cette demande peut rentrer dans le budget investissement.

- Enfin l'équipe enseignante demande à renouveler les 6 tours des ordinateurs qui datent de 2010. Le devis est demandé.

L'équipe enseignante demande à continuer les travaux de peintures dans les salles de l'école (la salle atelier entre les classes de CP/CE1 et la cage d'escalier).

Questions diverses.

Questions des parents :

Les goûters du matin fournis par la Municipalité sont-ils nécessaires ?

Constat à l'école : Il y a plusieurs élèves dans chaque classe qui ne déjeunent pas le matin donc la collation est utile. De même les élèves qui mangent au second service rentrent dans le restaurant scolaire à 12h50 et pour ceux qui vont au périscolaire le matin ou ceux qui prennent le car le petit déjeuner a été pris tôt alors la collation de 10h30 permet de tenir jusqu'à 12h50.

Réflexion des membres du conseil d'école : favorable à une collation avec des fruits, des fruits secs, du fromage mais non pour des biscuits (trop sucrés).

Maryse TAUNAI et Frédéric BOUTIN précisent que ce domaine concerne également le PEDT qui comporte un axe sur l'alimentation et sera travaillé durant l'année.

Les PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sont-ils affichés dans le restaurant scolaire ?

En cas de remplacement du personnel de service le midi, les PAI doivent être affichés ainsi que le lieu où se trouvent les médicaments.

Les enseignants ont dans leur classe des trousse avec les médicaments pour les élèves bénéficiant d'un PAI, en est-il de même dans le restaurant scolaire et à l'espace des enfants (temps périscolaire) ?

Une réponse sera apportée.

Le porte-vélo est-il sécurisé, faut-il l'entourer ?

Il semble compliqué de faire un parc à vélos clôturé cela diminuerait l'espace cour et la question du contrôle sécurité du porte vélo est posée. La commission sécurité est-elle passée ? Faut-il sceller le porte-vélo ? (Il n'est pas déplaçable par les élèves).

Une réponse sera apportée.

Compte-rendu du conseil d'école Fratellini du 28 novembre 2019 à 18h30

Effectifs :

TPS	PS	MS	GS
14	37	25	19

Répartition par classe :

Classe 1 : TPS / PS	Classe 2 : PS / MS	Classe 3 : PS / MS	Classe 4 : MS / GS	TOTAL
14 + 11	12+11	14 + 10	4 +19	95
25	23	24	23	

- Les TPS viennent tout au long de l'année en fonction de l'enfant quand il est prêt à appréhender la collectivité. Actuellement, 11 enfants fréquentent régulièrement l'école. Il n'y a pas de critère de propreté : l'enfant évolue à son rythme. C'est un accueil individualisé que l'école souhaite maintenir.

Prévisions pour 2020/2021 :

TPS	PS	MS	GS	TOTAL
20	26	39	26	111

Projets :

Sur l'année scolaire :

- Jeux de société pour les enfants de MS et GS en partenariat avec les élèves de CM.
- Lectures avec les parents auprès des enfants de PS.
- Différents projets basés sur l'environnement.
- Sortie à chaque saison dans le parc de la mairie pour les classes 2 et 3.
- Décloisonnement pour les GS de 14h à 14h45 pour les APC et les NAP et l'intervention des bénévoles de Lire et Faire Lire.

Période 2 (novembre / décembre) :

- Spectacles à l'école : intervention de deux spectacles dans l'école (« Les voyages du goéland » et les « abeilles mayennaises »).
- Intervention d'un apiculteur bénévole pour les classes 1 et 2.
- Semaine académique à l'école maternelle du 18 au 22 novembre. C'est une action complémentaire aux Portes Ouvertes car l'école est ouverte aux parents pendant le temps scolaire. Les parents sont sollicités pour participer à des activités dans les classes (activités culinaires, de bricolage, sorties à la Médiathèque, goûter commun à toute l'école).

Des questions se posent : Comment faire intervenir des parents qui ne travaillent pas et comment faire participer ceux qui le souhaitent mais qui travaillent ? L'équipe enseignante y réfléchit pour apporter des améliorations l'an prochain.

- Spectacle de Noël présenté par les enfants le vendredi 13 décembre sera sur le thème de l'environnement et venue du Père-Noël dans les classes le 20 décembre.

Période 3 (janvier / février) :

- Intervention de Bénédicte BLOUIN, dumiste de l'école de musique de Meslay du Maine.
- Rallye lecture avec la classe de CP dans le cadre de la liaison GS/CP.
- Opération Pièces Jaunes : sensibilisation au handicap, à la solidarité.

Période 4 (mars/avril) :

- 6 mars : Carnaval
- 28 mars : Portes ouvertes pour la maternelle (l'école élémentaire les fera le vendredi soir 27 mars)

Période 5 (mai/juin/juillet) :

- Classe de mer du 4 au 7 mai pour les GS/CP/CE1 au centre PEP de St Pierre de

Quiberon

- Jardin à l'école et le monde des petites bêtes (intervention de M. Charrier de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez)
- Fête des écoles le 14 juin
- Sortie au Château des Arcis + exposition des productions des élèves
- Sortie en lien avec l'environnement à définir.

Projet d'école 2018/2022 :

- 1er axe : Co-éducation avec les familles : école que nous souhaitons ouverte aux familles et volonté d'instaurer un climat scolaire positif en donnant confiance à chaque élève pour avoir envie d'apprendre (mise en place d'un livret de progrès...).
- 2ème axe : Renforcer la liaison école / Petite-enfance (actions avec la crèche) : une convention écrite entre tous les partenaires (Education nationale – Petite-enfance – CAF) est en cours de signature avec la CAF.
- 3ème axe : Travailler sur les transitions au cours du parcours de l'élève. Réfléchir aux liaisons entre les deux écoles pour les GS/CP et avec le Multi-accueil pour les TPS pour des échanges réguliers.

Action sur l'apprentissage par le jeu (activités de type Montessori) et mise en place de groupes de besoin l'après-midi (en phonologie et en graphisme/écriture).

PPMS :

- Un exercice d'évacuation incendie est réalisé chaque trimestre.
- Un exercice attentat-intrusion a été fait au début de la période 2 suite à l'installation d'un boîtier dans chaque classe pour déclencher l'alerte. Il a été réalisé sous forme de jeu où les enfants doivent apprendre à se cacher et rester dans le calme le plus longtemps possible. Le seul bémol est que le signal est à peine audible dans la classe 2 lorsque la porte de la classe est fermée.
- Deux exercices de confinement dans la salle de motricité seront faits en janvier et en mai en liaison avec les NAP.

Ces exercices ont pour but auprès des enfants d'acquérir des automatismes, de réagir aux signaux (différents pour chaque exercice).

Investissement pour 2020 :

Besoins pour l'année :

composteur	
Récupérateur d'eau	
Stores électriques (portes du dortoir et de la salle de motricité)	
Stores bannes pour les classes 2 – 3 et 4	
Chaises pour les ATSEM	
Lits superposés supplémentaires pour le dortoir	
Tapis bleus sur la cour à changer	
Voiles d'ombrage sur la cour	
Bacs de rangement supplémentaires pour les livres de la BCD	

Questions des parents :

Y a-t-il la possibilité, en cas de mauvais temps, à ce que les enfants restent dans l'école pour déjeuner ?

Réponse de Mme TAUNAI : Une réflexion de la part de municipalité est en cours pour transférer la restauration à l'école maternelle.

Réponse de l'équipe enseignante: lors de la dernière canicule, le déjeuner des enfants a eu lieu dans la salle de motricité pour éviter les déplacements aux heures les plus chaudes de la journée.

Est-il prévu d'automatiser la porte du hall pour sortir ? Une étude est en cours.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Convention de fonds de concours entre la communauté de Communes et la commune pour les ordures ménagères

Dans le cadre du passage de la commune de Meslay-du-Maine en collecte non porte à porte pour les ordures ménagères, plusieurs espaces propreté ont été créés et équipés de conteneurs semi-enterrés et enterrés. Il a été décidé que la plus-value engendrée par la mise en place de conteneurs enterrés serait à la charge de la commune de Meslay-du-Maine, au travers d'un fonds de concours.

ARTICLE 1 – détermination du fonds de concours

Au vu de la mise en place de 17 conteneurs enterrés sur certains espaces propreté installés sur la commune de Meslay-du-Maine, une plus-value est constatée de la manière suivante :

	Prix conteneur semi-enterré	Prix conteneur enterré	Différence	Nombre de conteneurs installés	Coût
Conteneur OM	4 198.00 €	6 180.00 €	1 982.00 €	7	13 874.00 €
Conteneur Monoflux	3 325.00 €	5 425.00 €	2 100.00 €	6	12 600.00 €
Conteneur Verre	3 690.60 €	5 500.00 €	1 809.40 €	4	7 237.60 €
				17	33 711.60 €

Le fonds de concours appelé à la commune de Meslay-du-Maine pour l'installation de 17 conteneurs enterrés s'élève à 33 711.60 €.

ARTICLE 2 - exécution

Le versement du fonds de concours sera effectué en une seule fois à la fin de l'opération.

M CHESNAIS demande si des cartes à puces pour les ordures ménagères sont d'actualité à la communauté de communes.

M POULAIN répond qu'une réflexion va être menée les tarifs au niveau de la CCPMG et que par ailleurs les tarifs de la redevance des ordures ménagères allaient augmenté de 3%.

Mme Marie-Françoise MOREAU indique qu'il serait souhaitable qu'une campagne de communication soit réalisée concernant le tri sélectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la convention ci-dessus et autorise le Maire à la signer.

Compte rendu commission aménagement du Territoire et urbanisme du 5 décembre

Membres présents : Pierre BORDIER, Maryse TAUNAI, Maurice GASCOIN, Philippe CHESNAIS, Jacky HULOT, Clément HOUDAYER, Sonia BERTHELOT, M. URVOY

Absent : Daniel DESNOE

Rapporteur : Sonia BERTHELOT

Ordre du jour :

1. Aménagement de l'allée du cimetière entrée nord
2. Dénomination des jardins de dispersion
3. Présentation des esquisses Chemin de Saubert
4. Aménagement accotements route de Saint Denis du Maine
5. Illuminations de Noël 2019 / orientations 2020
6. Questions diverses

1. Aménagement de l'allée du cimetière entrée nord

Il est nécessaire de rénover l'allée centrale du cimetière depuis les piliers jusqu'au calvaire, et autour du calvaire (surface de 110 m² pour l'allée + 130m² autour du calvaire). Il est proposé de redonner un profil avec infiltration des eaux (ne pas imperméabiliser le sol).

Pour 2019, un budget de 8 400 € a été prévu.

Les membres de la commission proposent de réaliser un empierrement avec des fines (structure compacte) + une couche de gravier (1 à 2 cm) en concassé ton beige, avec des bordures (80 m de long) franchissables par la tondeuse.

Autour du calvaire, il serait souhaitable d'envisager de redessiner un octogone.

Autre sujet abordé : la chapelle appartenant à la famille Bailleul – Orillard : problème de l'effondrement de la couverture et de la charpente. Un contact avec la famille est à envisager pour un éventuel abandon de concession ou se renseigner pour une procédure éventuelle de péril imminent.

2. Dénomination des jardins de dispersion

2 jardins de dispersion : il est proposé de leur donner un nom pour les différencier pour les visiteurs :

Côté Nord : Les Magnolias

Côté Sud : Les Bruyères

Le Conseil Municipal valide ces 2 noms.

Suite à la création du nouveau jardin du souvenir, il convient de modifier le règlement intérieur du cimetière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'annuler la délibération n°2013-02-005 du 21 février 2013, concernant le règlement intérieur du cimetière et de la remplacer par le nouveau règlement annexé à ce procès-verbal.

3. Présentation des esquisses Chemin de Saubert

Les membres de la commission proposent de retenir la version 3 avec plus de verdure.

Concernant le bloc Toilettes, les membres proposent de retenir la simplicité : couleur béton avec un habillage simple et sans toiture.

Le Conseil Municipal valide ses propositions.

4. Aménagement accotements route Saint Denis du Maine

Constat : les accotements de la RD 152 sont très abîmés et le Conseil départemental demande à la commune d'envisager leur rénovation.

Aujourd'hui, le panneau d'agglomération est situé avant le chemin de la Guiterrière. Le 50 km/h est de rigueur à partir de ce panneau. Dans le schéma de circulation apaisée validé lors du conseil municipal du 18 mai 2017, il avait été retenu le déplacement du panneau d'agglomération au niveau de Gamm Vert (zone 70 entre le chemin de la Guiterrière et Gamm Vert) et la pose d'un panneau d'agglomération à l'entrée de la zone industrielle (zone 50 sur la « rocade »)

2 hypothèses envisageables :

1. proposer au conseil départemental le déplacement du panneau d'agglomération au niveau de Gamm Vert pour respecter le schéma de circulation apaisée et mettre un panneau traversée de piétons avec une zone 70 à la place du panneau d'agglomération actuel. Dans cette première hypothèse, l'aménagement des accotements serait à la charge du conseil départemental.

2. garder l'aménagement actuel et réaliser un béton fibré strié. Cet aménagement serait à la charge de la commune (dans cette seconde hypothèse, non-respect du schéma de circulation apaisée)

La commission propose de respecter le schéma de circulation apaisée.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

M CHESNAIS demande si le radar pédagogique de la Communauté de Communes fonctionne sans qu'il soit allumé afin de connaître la vitesse réelle sur ce tronçon. M BORDIER va se renseigner auprès des services.

5. Illuminations de Noël

Deux traversées ont un problème (ancienne gendarmerie et au niveau du cimetière)

Pour le budget 2019 : il a été budgétisé environ 8 500 € réparti de la façon suivante :

- 4 232 € pour le contrat de location pour les illuminations sur la place du marché
- 4 500 € pour la réparation des illuminations dont la commune est propriétaire

Pour les orientations 2020 :

- mettre une ou deux guirlandes de couleur dans le sapin du pôle enfance ;
- prévoir le changement des illuminations situées sur la traversée de Meslay RD 21 en 2 tranches en repartant éventuellement sur de la location ;
- déplacer les illuminations de la RD21, dont la commune est propriétaire sur d'autres secteurs

M HULOT signale qu'il manque des illuminations rue Chevreul.

6. Questions diverses :

Pour 2020 : envisager l'aménagement de la rue du Frère Jean Baptiste avec l'accès à l'école René Cassin

(Trottoir mort et réaliser un petit plateau)

Un des membres de la commission signale encore le problème des racines des arbres rue du Maine, qui soulèvent le goudron des trottoirs. On reste sur la position de la commission : garder les arbres et couper uniquement les racines.

Le Conseil Municipal décide de couper les arbres qui génèrent une déformation importante, en informant les riverains, il demande qu'une analyse soit faite auprès d'un professionnel et qu'une étude d'aménagement soit réalisée et présentée avant la fin du mandat par la commission aménagement du territoire et urbanisme.

CADRE DE VIE ET COMMUNICATION

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur POULAIN informe le Conseil Municipal que :

- le SUPER U de Meslay-du-Maine a déposé un permis de construire ayant pour objet : étendre la surface alimentaire du bâtiment commercial à l'enseigne SUPER U sur les laboratoires existants, déplacement des laboratoires et chambres froides, création d'un espace jardinerie, création d'un drive, création d'un local sprinklage, mise en œuvre de 500m² de panneaux photovoltaïques sur la couverture objet de l'extension.
- La clinique équine a également déposé un permis de construire concernant la construction d'une clinique équine, ce bâtiment sera composé de boxes à chevaux, d'une pièce d'accueil, d'une salle de prépa-chirurgie, d'une salle de chirurgie et d'une salle de couchage et réveil.

Monsieur POULAIN lit la carte de remerciements de M et Mme TAUNAIS suite au décès de M Léon TAUNAIS.

Mme BERTHELOT informe que le cheminement rue de Normandie pour accéder aux collectifs de Mayenne Habitat est sale, et le trottoir près des collectifs de Mayenne Habitat rue du Maine, est plein de mousse et très glissant.

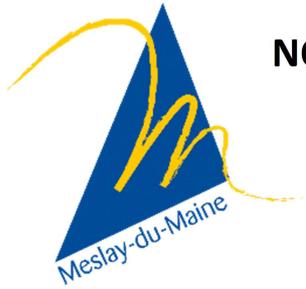
M BORDIER informe que la commune a obtenu 699 € de subvention pour l'opération « 1 arbre, 1 Mayennais ».

Mme GAUTIER informe qu'il manque un porte-vélo dans la cour de l'espace meslinois. La commande est en cours.

Mme CHEVALIER fait remarquer qu'il n'existe pas de porte-vélo devant la piscine. M HOUDAYER informe que le défibrillateur de la salle B ne fonctionne pas. Ces informations vont être transmises à la Communauté de Communes.

Dates à retenir :

- Vœux du Maire : 10 janvier 2020
- Conseil Municipal le 30 janvier 2020
- Conseil Municipal le 5 mars 2020
- Elections municipales : 15 et 22 mars 2020



NOTE DE PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2019 POINT AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR

Fibre Optique : Dénomination des voies

Dans le cadre de l'opération Mayenne Fibre, la création d'un fichier d'adresses normées a nécessité de dénommer les voies (chemins, rues,...) ainsi que de numéroter les habitations. De fait, chaque logement sera localisé grâce au nom de la voie par laquelle on y accède, et par son positionnement dans cette voie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la liste des voies nouvelles et des lieux-dits ci-dessous :

Le Pré Fleuri
L'Andonelle
Allée du Cormier
Chemin de l'Hommeau
Impasse des Sports
Rue de Dioré
Manoir de Dioré
Garbil
Chemin de Brulon
Le Grand Fougerai
Le Fougeray
L'Estrelícia
Chemin des Rochères
L'Odière
PN 23
Voie de la Pierre

Une réflexion devra être menée sur la nécessité d'installer de nouveaux panneaux de signalisation et des nouveaux numéros.

Ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Afin de pallier à des remplacements au sein du service technique, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité de :

- Créer 1 emploi sur l'ensemble du grade d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2020.
- De modifier le tableau des effectifs inhérent
- De prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget et au chapitre prévu à cet effet.

Décision modificative n°5 du budget de la commune

Il convient d'augmenter les dépenses d'emprunt et de remboursement de caution, les prévisions étant insuffisantes.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre et article	Libellé	Recettes	Dépenses
2051	Concessions et droits similaires		-700,00
1641	emprunt		185,00
165	caution		515,00
Total de la décision modificative n° 01/2019		0,00	0,00
Total de la décision modificative n° 02/2019		0,00	0,00
Total de la décision modificative n° 03/2019		0,00	0,00
Total de la décision modificative n° 04/2019		0,00	0,00
Pour mémoire Budget Primitif 2019		4 718 575,86	4 718 575,86
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 718 575,86	4 718 575,86

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de valider cette décision modificative n°5 au budget de la Commune.

Fin de séance à 23h20.